

Les limites de « Guichet-entreprises.fr » ... au grand bénéfice des Chambres consulaires !

Modifier une activité (extrait du site www.guichet-entreprises.fr):

« Vous pouvez à tout moment effectuer une formalité liée à la modification de votre entreprise sur guichet-entreprises.fr en vue de mettre à jour les informations relatives à votre entreprise auprès de tous les organismes compétents (impôts, Urssaf, Insee, registres publics...). Attention, ces modifications doivent être déclarées dans le mois suivant la date où elles sont intervenues.

Le site guichet-entreprises.fr permet actuellement d'effectuer **uniquement** la formalité de modification d'entreprise pour les personnes physiques ayant opté **pour le statut du micro-entrepreneur.**

Si cela n'est pas votre cas, vous devez vous rapprocher directement de votre Centre de formalités des entreprises (CFE). »

Commentaire :

ET BIEN ENTENDU, CE « RAPPROCHEMENT » EST PAYANT*(voir tarifs pour une simple transmission électronique): encore un scandaleux racket des Chambres Consulaires (CCI & CMA) bénéficiant de la honteuse complicité de l'Etat !

Conclusion : Le Guichet-Entreprises, que l'on nous vend comme le super guichet unique dématérialisé... ne s'adresse qu'aux entreprises relevant du régime (et non « statut » comme indiqué sur ce site) de la micro entreprise pour toute modification.

Encore un beau «foutage de gueule »... parmi tant d'autres !

**MODIFICATION(source info greffe)*

Modification avec avis au BODACC : 95,95 euros

En cas de modification nécessitant une mise à jour d'immatriculation(s) secondaire(s) : 33,79 euros par notification

Modification sans BODACC : 50,95 euros

Mise en location-gérance, mise en gérance-mandat : 98,77 euros

Acquisition d'un fonds de comm. par l'exploitant, sans 1er avis au BODACC : 123,77 euros

Acquisition d'un fonds de comm. par l'exploitant, avec 1er avis au BODACC paru : 53,77 euros

Cas le plus fréquent